



Par dépôt électronique seulement

Le 28 novembre 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Courriel : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,
2027-2028 et 2028-2029
Votre dossier : R-4307-2025
Notre dossier : LTG08157 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) fait suite à la correspondance de l'AHQ-ARQ datée du 27 novembre 2025 (C-AHQ-ARQ-0013). Par cette lettre, l'intervenante soumet que le complément de réponse fourni par le Distributeur à la question 7.8 de sa demande de renseignements n'est pas complet.

Le Distributeur estime s'être conformé à la décision D-2025-113, dans laquelle la Régie précise que l'information demandée est pertinente compte tenu des changements à la méthode de détermination des quantités et des coûts d'approvisionnement anticipés. Puisque le changement méthodologique est lié à l'évaluation des coûts des approvisionnements de court terme fournis par Hydro-Québec, le Distributeur a transmis les données horaires relatives aux coûts prospectifs de ses approvisionnements de court terme.

Par ailleurs, le Distributeur souligne que le préambule de la série de questions 7 de l'intervenante vise spécifiquement la nouvelle approche pour les approvisionnements de court terme. Ainsi, le Distributeur considère avoir répondu à la demande initiale de l'intervenante en fournissant le complément de réponse. Par sa correspondance du 27 novembre 2025, l'intervenante semble demander un niveau de détail additionnel à sa demande initiale, ce qui n'est pas l'objectif d'une contestation des réponses.

Enfin, le Distributeur précise que le tableau de l'annexe A présenté en réponse à la question 7.7 visait à démontrer l'application de la formule de prix à travers un exemple détaillé limité à quelques heures pour en faciliter la compréhension.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/gm